



BULLETIN D'ADHESION 2012

Adhésion Ré adhésion

Association Jumeaux et plus du Bas-Rhin 46, rue des Gardes Champêtres 67000 STRASBOURG

La mère
NOM _____
Prénom _____
Née le ___/___/___ **à** _____
Nationalité _____
 Profession _____

Le père
NOM _____
Prénom _____
Né le ___/___/___ **à** _____
Nationalité _____
 Profession _____

Situation familiale : Mariés Vie maritale
 Célibataires Divorcés Veuf(ve)

Elevez-vous seul vos enfants (parent isolé/famille monoparentale)

Oui Non

Adresse _____

Code postal _____ **Ville** _____

Téléphone fixe ____ . ____ . ____ . ____ . ____ Mobile ____ . ____ . ____ . ____ . ____

Adresse e-mail _____ @ _____

Allocataire : CAF MSA autre

Enfants vivant au foyer

NOM	Prénom	Sexe	Date de naissance

Enfants à naître

Type de multiples attendus _____ Date prévue du terme ___ / ___ / ___

Comment avez-vous connu notre association ? _____

La famille adhère à l'association « Jumeaux et Plus 67 » pour l'année 2012. Elle règle son adhésion de 25 euros pour l'année 2012 ou 31 euros si l'adhésion se fait après le 1^{er} septembre 2012 pour les années 2012 et 2013.

La famille doit fournir une photocopie de l'acte de naissance ou du livret de famille à la naissance des multiples ou d'un autre enfant.

Conformément à l'article 1^{er} du code de la famille, les familles de nationalité étrangère devront pouvoir faire état de leur établissement régulier en France.

En disposition de l'article 27 de la loi Informatique et Libertés, nous vous informons qu'en l'absence de réponse à l'une des rubriques (en gras dans le questionnaire) votre adhésion ne pourra être enregistrée.

Les informations portées sur ce bulletin d'adhésion sont destinées UNIQUEMENT :

- A la gestion courante de l'Association Jumeaux et Plus 67
- A la fédération Jumeaux et Plus
- A l'Union Départementale des Associations Familiales (UDAF)
- A l'Union Nationale des Associations Familiales (UNAF)

L'adhésion à l'Association «JUMEAUX ET PLUS 67» comprend l'accès aux services de la Centrale des Multiples (CDM), la mise à disposition de matériel (avec participation financière) ainsi que l'abonnement à la revue « Multipl'info » réalisée par la Fédération Nationale expédié en publipostage et au bulletin départemental « Cigogne Généreuse ».

La loi n° 7817 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses faites à ce questionnaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification des données vous concernant auprès du Président de l'Association Jumeaux et plus du Bas-Rhin.

En adhérant, nous acceptons de fait que l'association, pour ses publications et son site internet, puisse prendre et reproduire des photos de notre famille prises lors de ses manifestations.

Fait à _____, le ___ / ___ / _____

Signature

- Cadre réservé à l'association -

Reçu _____ € <input type="radio"/> chq _____ <input type="radio"/> esp Carte adhérent ___/___ <input type="radio"/> SAISI <input type="radio"/> Justif naissance R1 _____ R2 _____	
--	--

Bulletin à retourner dûment complété à :
Débora MONETA
Bâtiment La Batteuse - Rue de la Batteuse
67310 FLEXBOURG

Joindre :
- 1 **enveloppe timbrée** à vos noms et adresse
- le **règlement** à Jumeaux et plus 67